

La lettre du maire

A0ÛT 2017

Suppression du campement illicite : Je fais le maximum !

Depuis fin juillet, les abords du quartier des Temps Durables sont à nouveau occupés illégalement. Ce terrain appartenant à l'Etat, j'ai aussitôt saisi le Préfet et l'organisme gestionnaire du terrain, « Grand Paris Aménagement », afin que les procédures nécessaires au démantèlement du camp soient engagées.

Un constat d'huissier a été fait et une première date d'audience au Tribunal fixée au 28 août.

Entre-temps, le 10 août, la Police municipale a constaté que les occupants du terrain avaient dégagé les blocs de béton positionnés à l'entrée du site, goudronné une voie d'accès et envahi le site avec des véhicules.

Les services techniques de la ville ont immédiatement déployé des moyens importants pour faire évacuer les véhicules et mettre un coup d'arrêt à l'extension du camp. Ils ont également constaté l'effraction de l'armoire électrique située au niveau du rond-point de Saint John Perse : cela constitue un danger extrême pour les habitants et les occupants du terrain.

Face à l'aggravation de la situation, j'ai aussi entrepris de compléter les démarches de l'Etat par une action judiciaire engagée au nom de la ville de Limeil-Brévannes.

Je sais à quel point les nuisances engendrées par ce campement peuvent vous impacter, vous tous habitants du quartier. Soyez assurés que je fais le maximum pour y remédier le plus rapidement possible.





Intervention des services techniques de la Ville, le 10 août 2017.

Maire de Limeil-Brévannes Conseillère départementale du Val-de-Marne